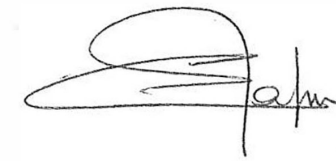


Annexe 1 b

PLU de Locmiquélic
TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE




Objet	Désignation du site	Références législatives	Service concerné	Référence au plan
Servitude relative au passage sur le littoral		Arrêté préfectoral en date du 27 avril 1981 • Loi 76-1285 du 31 décembre 1976 complétée par la loi 86-2 du 03 janvier 1986 (loi littoral) • Décret n°77-753 du 07 juillet 1977 • Décret n°90-481 du 12 juin 1990 Code de l'urbanisme : art. L 160-6 à L160-8 et R 160-8 à R 160-33.		EL9
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Réseau HTA de distribution	• Loi du 15/06/1906 modifiée • Loi du 8/04/1946 • Ordonnance du 23/10/1958 • Décrets du 06/10/1967 et du 11/06/1970	Pour le réseau de distribution : ERDF – service DT DICT 64, boulevard Voltaire BP 90937 35009 Rennes Cedex	I 4
Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques	Zone de protection de la station de Lanester		France Télécom UPR Ouest ETU/ETFH 11 avenue Miossec 29334 QUIMPER Cedex	PT 1

Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	<ul style="list-style-type: none"> ● Faisceau hertzien Lanester Beg ar Men - sémaphore de Saint-Julien à Quiberon (Zone spéciale de dégagement) ● Faisceau hertzien Lanester-Beg ar Men – CEAN Rochefort (Zone spéciale de dégagement) ● Faisceau hertzien Quéven Lann Bihoué – Corcoué sur Logne (Zone spéciale de dégagement) ● Faisceau hertzien Lanester Beg ar men – sémaphore du Talus à Bangor (Zone spéciale de dégagement) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Décret du 15/09/1980 ● Décret du 24/04/1981 ● Décret du 27/02/1990 et du 22/02/2012 ● Décret du 22/02/2013 	<p>ESID BREST CC16 29240 Brest Cedex 9</p>	<p>PT 2</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ● Zone secondaire de la station de Riante ● Zone spéciale de dégagement de la liaison hertzienne Lorient-Lanveur / Riante ● Zone spéciale de dégagement de la liaison hertzienne Lorient-Lanveur / Plouhinec 	<ul style="list-style-type: none"> ● Décret du 25/08/1982 ● Décret du 25/08/1982 ● Décret du 25/11/1992 	<p>France Télécom UPR Ouest ETU/ETFH 11 avenue Miossec 29334 QUIMPER Cedex</p>	
Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	<ul style="list-style-type: none"> ● Zone de dégagement de l'aérodrome de Lorient ● Applicable sur tout le territoire communal 	<ul style="list-style-type: none"> ● Code de l'aviation civile Articles R.241-1 et D.244-1 à D.244-4 (articles L.126-1 et R.126-1 du code de l'urbanisme) ● Arrêté et circulaire du 20/07/1990 	<p>Direction de la sécurité et de l'aviation civile ouest, Délégation Bretagne Aérodrome de Rennes Saint-Jacques BP 9149 35091 Rennes Cedex 09</p>	<p>T7</p> <p>Pas de délimitation spécifique</p>